

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023

DELIBERATION N°2023.00077

**ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION DES EXPLOITATIONS FRAGILISEES -
SOUTIEN A SOLIDARITE PAYSANS 42**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 24 février 2023

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 59
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de voix : 67

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,

RECU EN PREFECTURE

Le 10 mars 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230302-D2023000770

Date de mise en ligne : 10 mars 2023

M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Jean-Marc SARDAT

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Cyrille BONNEFOY, M. André CHARBONNIER,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023

ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION DES EXPLOITATIONS FRAGILISEES - SOUTIEN A SOLIDARITE PAYSANS 42

Solidarité Paysans est une Association départementale qui intervient auprès des familles d'agriculteurs en difficultés, depuis 1989. Son siège est implanté à Chambœuf, dans l'ancienne ferme du Treuil.

Solidarité Paysans est membre des Amis du Treuil, le tiers-lieu agricole et rural reconnu officiellement par l'État, et avec lequel la Métropole travaille sur plusieurs thématiques structurantes via une convention cadre :

- installation en agriculture et espace test agricole ;
- accompagnement à la transition ou réorientation des exploitations fragiles ;
- accès à une alimentation locale de qualité ;
- adaptation des pratiques agricoles aux changements climatiques ;
- agricultures urbaines.

Solidarité Paysans souhaite continuer à développer sa présence sur le territoire métropolitain, en renforçant son réseau de bénévoles pour pérenniser ses accompagnements, afin de répondre aux nombreuses sollicitations qui lui parviennent.

A titre d'exemple, quatre familles étaient accompagnées sur le territoire de Saint-Etienne Métropole en 2021, et douze en 2022. Suite au courrier d'information adressé à l'ensemble des communes et des agriculteurs, cosigné par la Métropole fin 2022, cinq nouvelles demandes d'accompagnements ont été reçues par l'Association.

Chaque accompagnement se fait par un binôme bénévole / salarié. Tous les bénévoles sont des agriculteurs en activité ou à la retraite, formés à ce type d'accompagnements où le facteur humain est primordial, et avec une expérience professionnelle qui garantit une compréhension de tous les aspects humains et techniques du métier.

Quand cela est nécessaire, Solidarité Paysans s'appuie sur les membres du dispositif Avenir 42 pour bénéficier de leur expertise (technique via la Chambre d'Agriculture, administrative via la Direction Départementale des Territoires (DDT), la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA)...) et assurer la bonne coordination des dossiers à l'échelle départementale, dans le cadre du Comité départemental sur le mal-être en agriculture.

Forte du partenariat entre la Métropole et les Amis du Treuil, Solidarité Paysans souhaite continuer à travailler avec Saint-Etienne Métropole sur ce volet social pour l'année 2023.

Cette action s'inscrit pleinement dans la thématique « accompagnement à la transition ou réorientation des exploitations fragiles » du projet de convention cadre 2022-2024 entre la Métropole et les Amis du Treuil, ainsi que dans l'axe 3 «réduire les inégalités sociales et

spatiales d'accès à l'alimentation » du programme d'actions du Projet Alimentaire Territorial de la Métropole.

Sept accompagnements individuels de familles en difficultés (réorganisation de l'exploitation suite à un problème de santé, problèmes économiques ...) et un temps collectif entre les exploitations accompagnées sont prévus en 2023.

Budget prévisionnel

Accompagnement individuel (1 500 € / accompagnement * 7)	10 500 €
Temps collectif	1 000 €
Total	11 500 €

Plan de financement

Saint-Etienne Métropole	3 450 €
Conseil Départemental	4 500 €
Conseil Régional	1 500 €
Agence Régionale de Santé (ARS)	1 000 €
Autofinancement	1 050 €
Total	11 500 €

Calendrier de réalisation

Le programme d'actions débute au 1^{er} janvier 2023 et se terminera le 31 décembre 2023. Les dépenses éligibles seront donc comprises entre ces mêmes dates.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le soutien forfaitaire de Saint-Etienne Métropole à l'Association Solidarité Paysans 42, à hauteur de 3 450 € pour l'année 2023 ;**
- **approuve et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention ci-jointe avec Solidarité Paysans 42,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, destination PSADE, du budget Agriculture de l'exercice 2023.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

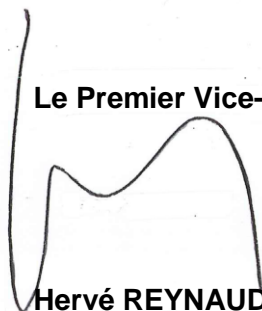
Pour extrait,

La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD